

Délibération n°154/2025

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 19 septembre 2025
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 79
Date d'affichage : 19 septembre 2025

Nombre de présents : 63
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 69

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Bléneau, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-neuf septembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BOURDETTE Didier, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUILLAUME Philippe, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VAN DAMME Hervé, VANHOUCKE André, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal, CONTE Claude (suppléant M. Van Damme), COUET Micheline (suppléant M. Bourdette), DUFOUR Vincent, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Rigault), LHOUE Mireille, PICARD Christine, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Jard), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, DA SILVA MOREIRA Paulo, LEPRÉ Sandrine, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, PRIGNOT Roger.

Secrétaire de Séance : BEAUJARD Maryse

OBJET : Avenant n°1 Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un bâtiment public pour l'aménagement d'une maison de santé pluridisciplinaire à Bléneau

- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2123-7,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le marché initial et la délibération 094/2023 pour le choix du maître d'œuvre pour la restructuration et l'agrandissement de la maison de santé sur la commune de Bléneau,
- Considérant le montant des études complémentaires du cabinet d'architecture IMHOLZ architectes & associés d'un montant de 4 475€ HT soit 5 370 € TTC,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge des travaux et du patrimoine,
- Sur proposition du Président,

Délibération n°154/2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (69 voix pour) :

- Valide l'avenant n°1 portant sur la modification de la rémunération des missions du titulaire du groupement de maîtrise d'œuvre à savoir IMHOLZ architectes & associés afin d'ajouter les missions de direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ainsi que la vérification des études d'exécution des entreprises de travaux (VISA) pour un montant de 4 475€ HT soit 5 370 € TTC. Le montant du marché s'établit à 99 760,00 € HT soit 119 712,00 € TTC.
- Autorise le Président à signer l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'agrandissement de la maison de santé sur la commune de Bléneau.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

